



Choisy le Roi, vendredi 4 octobre 2019

**FFvolley**

**INSTRUCTION ADMINISTRATIVE C.C.S. / Feuille De Match Électronique  
A l'attention des Groupements Sportifs Affiliés de la FF Volley.  
Copie CCS - LRVB - CDVB - CCA - CRS - CRA**

La Feuille De Match Electronique (FDME) présente plusieurs utilités.

Rappels :

- Le fonctionnement se fait hors connexion internet pour la durée du match,
- Avant les rencontres : téléchargez les matchs et les licenciés (connexion internet),
- Après la rencontre envoyez, le ou les résultats.

L'envoi des FDME a pour conséquences :

- la saisie du résultat dans l'espace championnats,
- l'envoi de la feuille de match (équivalent à l'envoi postal de la feuille papier),
- l'apparition instantanée (sur le site fédéral) de la feuille de match en fichier pdf à côté du résultat du match.

Conformément aux RPE, le résultat doit être saisi avant un horaire précis (avant 20 h pour les matchs du dimanche par exemple) selon la rencontre.

Conformément aux RPE, les feuilles de matchs doivent être postées avant le lundi suivant la rencontre, cachet de la poste faisant foi.

- Vous avez envoyé la feuille de match électronique avant l'horaire limite du résultat de la rencontre : **vous remplissez par ce seul envoi vos deux obligations de saisie de résultat et d'envoi de la feuille de match.**
- Vous avez fait une FDME, mais saisi le résultat manuellement avec vos codes de championnat **avant l'horaire limite pour satisfaire à votre obligation de saisie de résultat** : Vous devez néanmoins envoyer la FDME (processus d'envoi = connexion internet, sélection du match, cliquez « envoyer ») **avant le lundi minuit pour satisfaire à votre obligation d'envoi de FDM.**
- Vous n'avez pas fait de FDME : **procédure classique**, saisi du résultat **avant l'horaire limite**, puis envoi de la feuille par courrier postal **au plus tard le lundi.**

Pour les rencontres placées sous la responsabilité de votre Ligue régionale ayant optée pour la FDME, le même processus facilitant permet de satisfaire et la saisie du résultat et l'envoi de la FDM par l'envoi de la FDME avant l'horaire limite de saisie du résultat auprès des Commissions Régionales Sportives.

En cas d'incidents ou d'impréparations, la réalisation et l'envoi d'une FDM «tryptique papier » est tolérée jusqu'au 31 décembre 2019.

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

PO / Alain de Fabry / VP en charge du secteur sportif

En attente d'approbation définitive par le Bureau Exécutif du 5/10/2019 de la FFVolley.

Pour toutes questions : **fdme@ffvb.org**

**Fédération Française de Volley**

17, Rue Georges Clemenceau - 94607 Choisy le Roi cedex

T. +33 (0)1 58 42 22 22 - F. +33 (0)1 58 42 22 32 - **ffvb@ffvb.org**

**www.ffvolley.org**